

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 133 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Guillaume MACHERAS DE MONTILLET - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par Jean-Pierre RAVOUX - Jean-luc BENNAHMIAI représenté par Lachraf TIMEZOUIKHT - Gérard BISMUTH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Xavier CACHARD représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Albert LAPEYRE - François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - France GAMERRE représentée par Eugène CASELLI - Bruno GILLES représenté par Martine VASSAL - Haouaria HADJ CHICK représentée par Joël DUTTO - Laurence JOUANDON représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Renaud MUSELIER représenté par Laure-Agnès CARADEC - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Gerard PEPE représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Antoine LORENZI - Philippe SAN MARCO représenté par Tahar RAHMANI.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM.

Signé le 28 Juin 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

#### **DTUP 020-375/13/CC**

### **■ Approbation du principe de réponse à l'appel à projet de l'Etat "Transports collectifs et mobilité durable" pour l'amélioration de l'accessibilité à la station de métro Saint-Charles à Marseille (1er arrondissement)**

#### **DIFRA 13/10016/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine, Autorité Organisatrice de Transports sur son territoire, a la volonté d'améliorer l'accessibilité de ses transports en commun conformément à la loi du 11 février 2005 imposant la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement.

A cet effet, le Plan de Déplacements Urbains, préconise de mettre en œuvre le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports publics (SDAT) approuvé par le Conseil Communautaire le 28 juin 2010.

Celui-ci prévoit la mise en accessibilité des quatre composantes de la chaîne des déplacements :

- Les lieux d'attente ;
- Le matériel roulant et naviguant (bus, trams et métros) et naviguant (navettes maritimes) ;
- Les pôles d'échanges ;
- Les services (information et les points de vente).

En ce qui concerne le métro, le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports tient compte des Impossibilités Techniques Avérées pour une mise en accessibilité totale des 24 stations anciennes (excluant les quatre stations de la ligne 1 prolongée mises en service en 2010, et la future station Capitaine Gèze, totalement accessibles). Toutefois, il préconise d'engager les études de mise en accessibilité des stations majeures telles que Castellane, Saint-Charles, ou le Vieux-Port.

Par ailleurs, le Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports prévoit la mise en accessibilité des cheminements internes et de proximité des pôles d'échanges.

A ce titre, le pôle transport Marseille Saint-Charles concentrant en un site unique plusieurs modes de transport – trains TGV et TER, autocars interurbains, bus urbains, taxis et deux lignes de métro – et jouant un rôle capital en termes d'articulation et de correspondance entre les divers modes de transport collectif urbains et interurbains, il se révèle par conséquent particulièrement stratégique pour la mise en œuvre des objectifs de mise en accessibilité développés par le Plan de Déplacements Urbains de Marseille Provence Métropole.

L'arrivée du TGV à Marseille a été l'occasion d'engager une vaste réflexion sur la restructuration de la gare Saint-Charles et de ses abords, et de réaliser avec différents partenaires institutionnels (Etat, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Marseille Provence Métropole, SNCF, Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée et RFF) un projet de grande envergure qui a notamment permis de traiter l'accessibilité des cheminements de proximité et de surface du pôle.

Le nouveau Pôle Transport de Marseille Saint-Charles, en exploitation depuis 2007, accueille plus de dix millions de voyageurs par an et connaît une forte croissance du flux piétonniers vers les quais de la station de métro saint-Charles. Aussi il apparaît désormais particulièrement opportun d'améliorer l'accessibilité de la station de métro.

A cet effet, Marseille Provence Métropole a conduit plusieurs études portant sur les conditions d'accessibilité à cet ouvrage souterrain, l'objectif principal poursuivi étant de permettre l'accès à ce mode de transport guidé performant à tous les usagers du Pôle Transport.

**Signé le 28 Juin 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013**

L'ensemble des aménagements liés à la mise en accessibilité de la station de métro Saint-Charles nécessiterait :

- La création d'une nouvelle structure génie civil à l'extérieur de la boîte du métro pour y déplacer les escaliers fixes et mécaniques actuellement situés dans l'emprise de circulation des usagers sur les quais de la ligne M2. L'objectif étant de récupérer la totalité de la largeur des quais pour améliorer les cheminements internes des usagers du métro (cette largeur est actuellement réduite par l'encombrement des escaliers et escaliers mécaniques créant un goulot d'étranglement où transite avec difficulté la presque totalité des voyageurs) ;
- La création de trois liaisons compatibles PMR (et notamment UFR) entre le niveau quais du métro et le niveau comprenant les barrières de péage : une liaison pour le quai central des lignes M1, deux pour les quais latéraux des lignes M2 ;
- Une liaison compatible PMR (et notamment UFR) entre le niveau contrôle et le niveau assurant la correspondance avec la gare ferroviaire.

Les aménagements concernés sont estimés à hauteur de 25 millions d'euros HT. Cette évaluation sera affinée au moment des travaux et du dépôt du dossier de demande de subvention.

L'État participe au financement de projets de création et de développement de transports collectifs, ainsi que de projets de mobilité durable dans l'objectif de :

- favoriser le report modal de la voiture particulière vers les modes de transport moins polluants et plus économes en pétrole ;
- encourager un développement durable des territoires où les politiques de déplacement sont pensées en cohérence avec une stratégie d'aménagement globale ;
- améliorer la desserte et la traversée des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- promouvoir l'accès à la mobilité en incitant notamment à la mise en place de tarifications solidaires adaptées aux capacités contributives des voyageurs ;
- soutenir la recherche et/ou le déploiement de solutions de mobilité durable innovantes.

Une enveloppe totale de 450 millions d'euros est prévue pour l'appel à projets.

S'agissant des projets de mobilité durable, sont notamment éligibles les projets d'aménagement destinés améliorer la qualité de service.

Dans ce cadre, il est envisagé de répondre à l'appel à projets lancé par l'Etat en soumettant une demande de subvention pour le financement de l'amélioration de l'accessibilité à la station de métro Saint-Charles.

Le taux de subvention sera déterminé par l'Etat, en fonction des caractéristiques des projets et de leur adéquation aux objectifs visés dans l'appel à projets.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

#### **Sur le rapport du Président,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Signé le 28 Juin 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 01 juillet 2013**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de réaliser les travaux destinés à améliorer l'accessibilité à la station de métro Saint-Charles;
- Que ce projet s'inscrit dans le cadre de «l'appel à projets» lancé par l'Etat concernant les transports collectifs et la mobilité durable ;
- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole envisage de bénéficier d'un financement de l'Etat à ce titre.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le dépôt d'un dossier de réponse à l'appel à projet « Transports collectifs et mobilité durable » lancé par l'Etat concernant l'opération d'amélioration de l'accessibilité à la station de métro Saint-Charles à Marseille.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

**Article 3 :**

Les recettes seront constatées au budget annexe Transports 2014 et suivants : Sous-Politique C210 – Nature 1311.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développer les transports urbains et  
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI